

CRÉDOC

CONSOMMATION et MÔDES DE VIE

ISSN 0295-9976

N° 77 - 31 mai 1993

Adolescence en difficulté, insertion quand même...

La situation de jeunes adultes cinq ans après la fin de leur prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance et la Protection judiciaire de la jeunesse

Denise Bauer, Patrick Dubéchet et Michel Legros

Maltraitée, abandonnée, l'enfance en danger a occupé pendant longtemps une place prépondérante dans les inquiétudes sociales. Au cours des cinquante dernières années, les pouvoirs publics et les associations privées ont su construire des institutions d'accueil et former des personnels éducatifs capables d'apporter un soutien à des jeunes en difficulté dans leur famille.

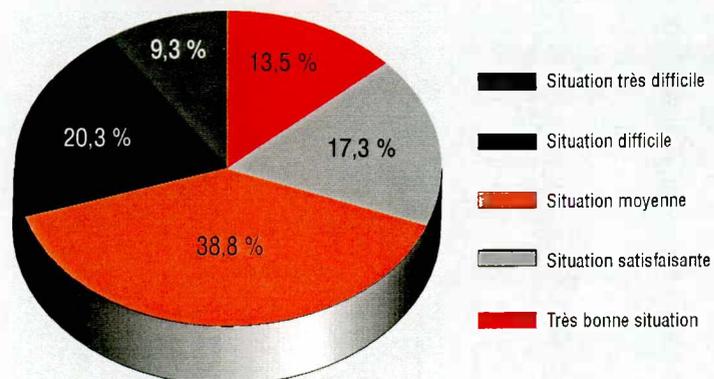
Il arrive, toutefois, à propos d'un placement d'enfant ou à l'occasion d'un témoignage sur les souffrances d'un ancien de la DDASS que l'on s'interroge sur l'efficacité de ces politiques d'aide. Une étude a été réalisée par le CRÉDOC, dans le cadre du programme du Comité interministériel de l'évaluation des politiques d'aide aux adolescents en difficulté, auprès d'un échantillon de 367 jeunes retrouvés et interrogés quatre ou cinq années après la fin de leur prise en charge par les services de l'Aide sociale à l'enfance et de la Protection judiciaire de la jeunesse. Il apparaît que les jeunes adultes issus de ces services sont, au moment de l'enquête, dans une situation d'insertion sociale et professionnelle assez proche de celle de l'ensemble des jeunes adultes de même niveau de formation. Plus autonomes sur le plan familial, ils éprouvent toutefois plus de difficultés à s'insérer sur le marché professionnel.

Cinq ans après la fin de la prise en charge : une situation contrastée

Cinq années après la fin de la prise en charge dans les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), si la situation des jeunes adultes rencontrés au cours de cette enquête apparaît contrastée, elle est loin de correspondre aux images négatives souvent présentées. Certes, pour près de 10 % d'entre eux, l'avenir apparaît sombre et

l'on peut parler à leur propos d'une véritable répétitivité des ruptures et des difficultés. Si l'on associe à ce premier groupe les 20 % en situation de précarité, près du tiers des jeunes adultes rencontrés se trouve encore en difficultés d'insertion. A l'opposé, 13,5 % des jeunes adultes sont dans une situation d'insertion sociale et professionnelle excellente et 20 % de plus peuvent se considérer comme sortis de leurs difficultés d'enfance et d'adolescence. Il reste une population intermédiaire de 40 % de l'échantillon interrogé dont on ne peut dire, cinq années après la fin de la prise en charge, vers quel statut d'insertion elle se dirigera dans les prochaines années.

Une insertion sociale et professionnelle contrastée
cinq ans après la fin de la prise en charge

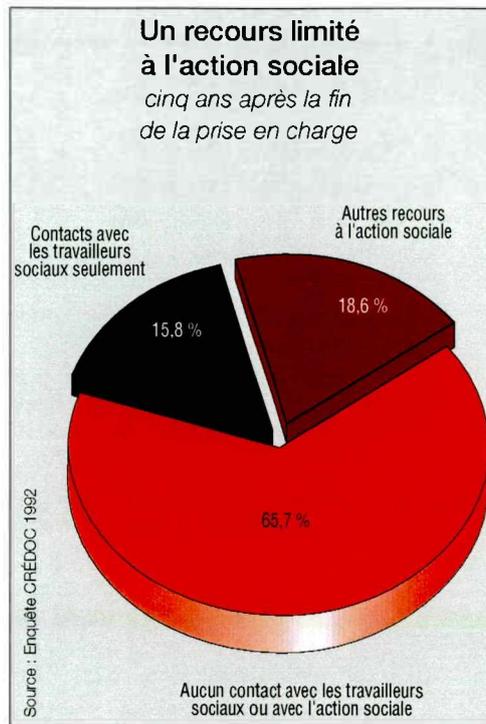


Source : Enquête CRÉDOC 1992

Partant d'un niveau socialement peu élevé, les adolescents devenus adultes aboutissent à une position sociale peu élevée. De ce point de vue, le passage par les dispositifs de l'ASE et de la PJJ ne bouleverse pas l'ordre des hiérarchies. On peut penser en sens inverse que les accidents et les ruptures familiales qui ont conduit ces enfants et ces jeunes n'ont pas entraîné de déclassement social. A côté de leur fonction d'aide et de soin au moment où surviennent les difficultés, ces services auraient aussi la fonction d'empêcher une dégradation de la situation de ces jeunes. A la lecture des résultats de cette enquête cette fonction semble atteindre son objectif.

Une insertion réussie pour un tiers, des difficultés réelles pour un autre tiers

31 % des jeunes adultes interrogés présentent les caractéristiques d'une insertion sociale et professionnelle plutôt satisfaisante. Ils vivent généralement en couple ou à défaut, résident seuls, mais hors du domicile parental. A cette installation dans la vie privée est associée la disposition d'un emploi, en lien avec leur qualification. En dépit des ruptures antérieures, ils peuvent maintenant compter sur un entourage familial très présent, mais aussi sur un cercle d'amis avec lequel ils partagent des loisirs assez divers. Le fait qu'ils indiquent ne plus être en contact avec des services sociaux témoigne largement de cette autonomie acquise.



Le caractère accompli de cette insertion ne doit pas masquer les nombreux changements qui se sont produits dans leur vie au cours des trois dernières années, que ce soit en termes de logement, au niveau professionnel et financier ou dans leur environnement proche. Mais ces changements seraient plutôt synonymes d'un dynamisme, motivé par la volonté d'améliorer leur position sociale.

A l'opposé, 30 % de la population enquêtée rencontrent de réelles difficultés d'insertion. Sans qualification, parfois proches de l'illettrisme, les jeunes adultes de ce groupe sont majoritairement au chômage ou inactifs et leurs ressources s'en ressentent. En outre, certains d'entre eux ont rencontré de graves problèmes de santé. Leur couverture sociale est moins solide et ils ju-

gent trop élevé le coût de certains soins. Mais surtout, ils se sentent moins entourés, et en cas de difficultés financières, plus de la moitié ne sait pas à qui s'adresser.

Des jeunes adultes plus autonomes

Plus de la moitié des jeunes adultes rencontrés vivent seuls ou en couple et en dehors de leur famille d'origine. Par ailleurs, une personne enquêtée sur trois a un ou plusieurs enfants à charge. A l'égard de ces deux critères, les anciens de l'Aide sociale à l'enfance et de la Protection judiciaire de la jeunesse semblent être passés plus rapidement que les jeunes du même âge du stade de la jeunesse à celui de l'âge adulte. A l'image de leur volonté de quitter l'institution scolaire, ils affirment ici leur désir d'un établissement plus rapide.

Ce plus fort degré d'autonomie n'est pas incompatible avec le maintien de relations familiales. Les sorties en famille occupent une place non négligeable au sein de leurs activités. Et en cas de problèmes financiers ou d'hébergement, c'est d'abord vers les parents qu'ils se tournent, mais aussi – et de manière équivalente – vers la belle-famille quand elle existe. Les frères et sœurs sont

Qui peut vous aider en cas de problème dans les domaines suivants ?

Personnes qui peuvent vous venir en aide	En %		
	Pour l'hébergement	Pour de l'argent	Pour une autre aide
Vos parents (ou grands parents)	18,3	17,2	18,3
Vos frères et sœurs	16,1	12,3	12,3
Votre belle-famille	20,7	18,8	18,5
Votre mère	11,7	9,5	10,1
Une nourrice	9,3	6,3	5,7
Votre père	3,0	2,5	2,2

Exemple de lecture : 16,1 % des personnes enquêtées ont déclaré qu'en cas de problème, elles pouvaient compter sur leurs frères et sœurs pour se faire héberger.

Source : Enquête CRÉDOC 1992

L'objectif de l'étude confiée au CRÉDOC par l'Instance d'évaluation était de retrouver et d'interroger entre 60 et 80% d'une population de 500 jeunes adultes âgés de 21 à 24 ans révolus et sortis des dispositifs de l'Aide sociale à l'enfance et de la Protection judiciaire de la jeunesse depuis 4 à 5 années. Ces jeunes devaient avoir été pris en charge pendant une durée supérieure à 1 an. L'enquête s'est déroulée, avec des enquêteurs du CRÉDOC, entre mars et août 1992 dans cinq départements en respectant un protocole fixé par la CNIL. Ces départements sont représentatifs de la population enquêtée et ont accepté de participer à cette étude (Pas-de-Calais, Meurthe-et-Moselle, Indre-et-Loire, Val-d'Oise, Dordogne). Au terme de l'enquête 73 % des jeunes adultes ont été retrouvés et ont accepté de participer à l'enquête.

aussi sollicités en cas de difficultés, mais à un moindre degré. C'est cependant avec ces derniers qu'il existe le plus de contacts réguliers.

A cette importance accordée aux liens familiaux s'opposent des relations peu suivies avec les travailleurs sociaux et les institutions de l'action sociale. Il semble que le recours au social dans le cadre des dispositifs d'aide aux enfants et adolescents en difficulté n'a pas entraîné une « accoutumance » à l'action sociale dans les années ultérieures. Les deux tiers d'entre eux déclarent ne plus avoir de contacts avec les travailleurs sociaux ou avec l'action sociale.

Une faible qualification et des difficultés professionnelles

Les jeunes enquêtés ont un faible niveau de qualification : près de la moitié d'entre eux n'ont aucun diplôme ou alors un Certificat d'études primaires et 15 % seulement ont atteint le niveau du baccalauréat. Cependant, ce manque de qualification associé à une sortie précoce de l'école ne semble pas sanctionner un échec scolaire. Ils affirment avoir quitté les bancs de l'école de leur propre fait, parce qu'ils voulaient être actifs et indépendants, exprimant aussi une certaine lassitude vis-à-vis de l'institution. Cela ne les empêche pas, bien au contraire, de rechercher ensuite des formations ou des stages, dans le cadre de leur profession ou pour résoudre des difficultés d'insertion professionnelle.

Si 40 % d'entre eux se déclarent au chô-

mage, ce qui est plus élevé que l'ensemble des jeunes adultes du même âge, 42 % des jeunes enquêtés occupent un emploi. Leur statut demeure cependant précaire : dans un cas sur deux, ils usent d'une formule contractuelle dont la stabilité n'est pas certaine. Les jeunes enquêtés ayant un emploi sont dans des situations plus satisfaisantes en termes de ressources mais aussi de logement, et du point de vue de la qualité de leurs relations avec l'entourage. Les difficultés d'insertion professionnelle caractérisent des jeunes adultes plus instables, à la recherche de leur indépendance.

Quatre trajectoires dominantes

L'hétérogénéité des situations d'insertion actuelle est sans doute à rapprocher de la diversité des trajectoires dans les dispositifs de l'ASE et de la PJJ. Les trois quarts des jeunes enquêtés ont fait l'objet de plusieurs mesures, et une part non négligeable (11 %) déclare avoir eu affaire aux deux institutions.

Certaines mesures comme le placement en famille d'accueil interviennent dans les jeunes âges, d'autres mesures – comme la mise sous protection judiciaire – s'inscrivent au début de l'adolescence. La durée de ces prises en charge est aussi très variable : le placement en famille d'accueil peut durer jusqu'à 12 ans, le suivi par un éducateur est plutôt de courte durée.

L'enquête permet de distinguer quatre trajectoires dominantes : le placement en famille d'accueil, le suivi par un tra-

vailleur social au sein de la famille d'origine, le placement en établissement, une dernière dominante regroupant les prises en charge plus complexes où se mêlent les trois premières.

Les jeunes placés en famille d'accueil bénéficient d'une meilleure insertion professionnelle. Il est vrai que les deux tiers d'entre eux disposent d'un ou plusieurs diplômes. Ils ont accéléré leur installation en couple et se sentent plutôt bien chez eux. Ils sont les plus entourés et leurs liens avec l'action sociale se sont nettement relâchés.

Avoir essentiellement bénéficié d'une intervention sociale au sein de la famille d'origine n'encourage pas le départ de la cellule familiale. Et les jeunes pris en charge dans ce cadre ont plus de difficultés à trouver leur place sur le marché professionnel.

Les jeunes accueillis dans les établissements présentent un profil moyen au regard de plusieurs caractéristiques. Cependant ils affirment plus souvent rencontrer des difficultés d'illettrisme. Les trajectoires les plus complexes

L'aide sociale à l'enfance et la protection judiciaire de la jeunesse

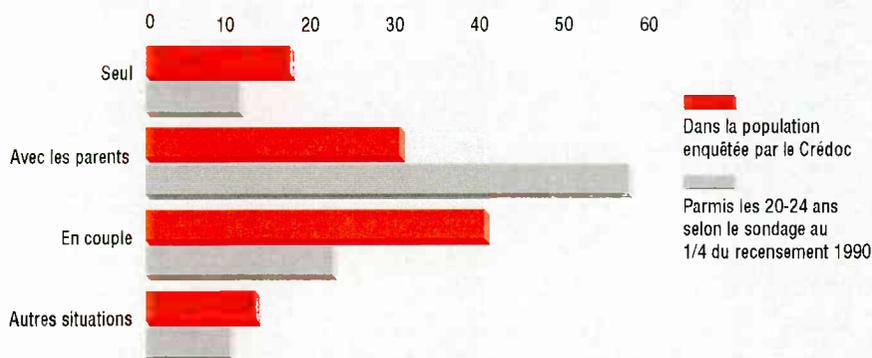
Depuis la réforme de décentralisation, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance sont placés sous l'autorité du Président du Conseil Général. Les prestations offertes par ces services prennent la forme d'aides à domicile (travailleuses familiales, éducateurs spécialisés, versement de prestations monétaires), d'hébergement des mineurs en établissement ou en famille d'accueil, en établissement de mères isolées avec leurs enfants, d'action de prévention globale.

En 1991, environ 220 000 jeunes étaient pris en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

La Protection Judiciaire de la Jeunesse concernait à la même époque environ 190 000 jeunes dont la majorité était prise en charge sur décision du juge des enfants (ordonnances du 2 février 1945 et du 23 décembre 1958 dans le cadre d'une action éducative en milieu ouvert).

Seuls ou en couple, l'habitat actuel des jeunes adultes

Le mode d'habitat de la population enquêtée, comparé à l'ensemble des jeunes de 20-24 ans en %



Source : Enquête CRÉDOC 1992

concernent une population très hétérogène, mais aussi plus instable. Ces jeunes adultes, bien que peu diplômés, ont accédé plus aisément à un emploi. Ils vivent en couple, mais ne semblent pas toujours pleinement satisfaits de cette situation. Moins bien entourés, ils conservent des contacts avec le secteur social.

Rétrospectivement, un regard plutôt positif

Les jeunes adultes évoquent de manière positive les mesures qu'ils ont eu à connaître au cours de leur enfance ou de leur adolescence.

Avoir trouvé ou retrouvé une vie de famille, une vie normale est un des effets

des mesures le plus appréciées par les jeunes. L'argent, un diplôme, une formation, un travail ou une orientation sont également très valorisés. Le soutien moral qui a pu leur être apporté, l'apprentissage de l'autonomie et des responsabilités associées ont été évoqués ensuite, mais moins largement. Enfin apparaissent des réponses telles la possibilité de réfléchir, de parler ou de se comprendre et d'avoir pu traverser des périodes de stabilité.

Les mentions négatives expriment d'abord l'inutilité de certaines mesures, leur manque d'effets réels. Les conflits ou traumatismes occasionnés constituent la seconde source de récrimination. Les violences ou mauvais traitements apparaissent dans un petit nombre de cas. ■

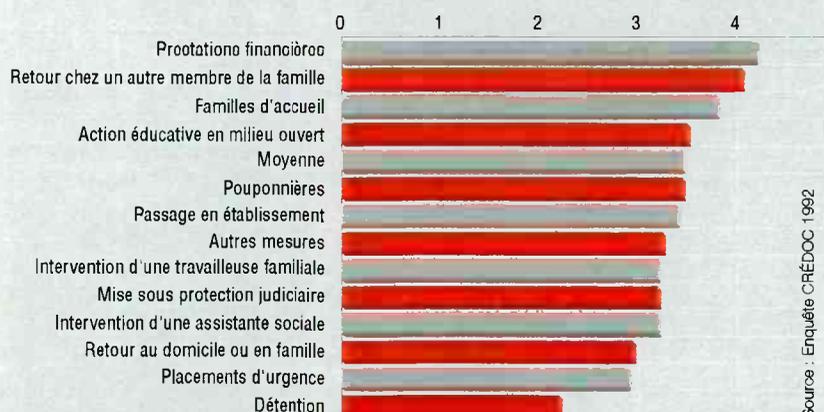
Les mesures valorisées cinq ans plus tard

Les prestations financières sont les plus valorisées. Puis viennent deux mesures qui privilégient l'accueil dans une structure familiale différente de la famille d'origine, soulignées pour la stabilité et la permanence qui y sont associées. Le suivi par les éducateurs est quant à lui jugé plutôt positivement, en raison des apports objectifs de cette intervention : accès à un logement, à une formation ou à un travail.

Le passage en établissement figure dans le milieu de cette hiérarchie, révélant des avis assez partagés. On trouve en bas de ce classement, les mesures caractérisées par des contraintes plus fortes, comme les placements d'urgence, les mises sous protection judiciaire ou les mesures de détention. Le retour en famille est souvent jugé de manière négative. Engendrant plus d'appréhension, il est aussi la source de nouvelles ruptures familiales.

Les mesures valorisées, cinq ans plus tard

Scores moyens attribués par les jeunes adultes aux différentes mesures



Pour en savoir plus

Les résultats présentés ici sont extraits d'un rapport du CRÉDOC à paraître sous le titre : *Le temps de l'établissement : des difficultés de l'adolescence aux insertions du jeune adulte*.

Ce rapport est un des éléments d'une analyse d'ensemble du fonctionnement de l'ASE et de la PJJ entreprise dans le cadre des travaux du Comité interministériel d'évaluation des politiques publiques. Le rapport de cette évaluation sera publié prochainement.

Sur le thème de l'insertion des jeunes, lire également : *Les ports de la galère* par Christine Le Clainche et Michel Legros, Collection des rapports du CRÉDOC, n° 99, 180 F TTC + 15 F de port.

PRÉCISION : l'étude présentée dans le numéro 76, avril 1993 de *Consommation et Mode de Vie* (« L'environnement aux prises avec le développement local ») a été réalisée dans le cadre de la préparation du XI^e Plan. Elle a été financée par le Commissariat général du Plan et Envirhônelpes.

CRÉDOC
Consommation et Modes de Vie
 ●
 Publication du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC)
 ●
 Directeur de la publication : Robert Rochefort
 ●
 Rédacteur en chef : Yvon Rendu
 ●
 Relations publiques : Brigitte Ezvan
 ●
 142, rue du Chevaleret,
 75013 Paris
 Tél. : (1) 40 77 85 00
 ●
 Diffusion par abonnement uniquement 160 francs par an
 Environ 10 numéros
 ●
 Commission paritaire n° 2193 - AD/PC/DC
 ●
 Réalisation : La Souris
 45 21 09 61